



RÈGLEMENT DU CONCOURS ET DE LA PROMOTION

La société : Granit Inter, dont le siège social est établi à : Rue Robesse 2, 6041 Charleroi (Belgique), enregistrée sous le numéro BCE / TVA 0433.334.038, organise une promotion et un concours à partir du samedi 15 juin 2024.

ARTICLE 1

Les informations à propos de la promotion et du concours sont disponibles via le site web officiel de la société Granit Inter (Dénomination « Bertrand ») : <https://www.beaucommebertrand.com/promo-estivale/>

Le résultat final du concours sera disponible sur la page Facebook officielle de l'entreprise : <https://www.facebook.com/BertrandGranitInter>

Le concours sera ouvert le samedi 15 juin 2024 et prendra fin le lundi 15 juillet 2024 à 18h00.

ARTICLE 2

Le concours et la promotion ont pour objet d'offrir : **une Smart TV 4K Samsung de 43 pouces 43DU7100, d'une valeur marchande de 549,00 €**. Deux exemplaires sont exposés dans les showrooms Beau comme Bertrand de Wavre et de Gosselies.

Une garantie légale de 2 ans sera appliquée aux Smart TV offertes dans le cadre de la promotion et du concours.

En cas de panne couverte par cette garantie, la société Granit Inter fournira l'ensemble des documents nécessaires pour que ses clients puissent retourner le produit à son fournisseur : MediaMarkt Gosselies, rue de Namur 140, à 6041 Gosselies.

Ce prix pourra être converti en bon d'achat à hauteur de 350,00 € hors TVA, à valoir sur les produits vendus par la société Granit Inter, mais ne pourra en aucun cas être remplacé ou échangé en espèces.

Article 2.a

La participation au concours est totalement gratuite et suppose l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que d'éventuelles modifications futures qui seraient rendues nécessaires par les circonstances. Aucun dédommagement ne pourra être demandé à la société Granit Inter.

Article 2.b

La participation à la promotion sera prise en compte dès la réception du paiement par la société Granit Inter d'un acompte pour une commande de pierres et/ou de carrelages d'un montant minimum de 2.500,00 € hors TVA.



ARTICLE 3

Seules les personnes qui entrent dans toutes les conditions ci-dessous sont considérées comme participante au concours :

- Les personnes âgées de plus de 18 ans au moment de la participation et résidant en Belgique
- Les personnes ayant visité l'un des deux showrooms Beau comme Bertrand, à Wavre ou à Gosselies
- Les personnes ayant complété et placé dans l'urne désignée le bulletin de participation officiel (voir article 3.a) remis lors de la réalisation d'un devis par le personnel de la société Granit Inter (Bertrand)

Seules les participations via le bulletin officiel (article 3.a) remis par votre conseiller Bertrand lors de la réalisation d'un devis gratuit introduites dans l'une des deux urnes placées à côté de l'une des deux Smart TV (voir article 2) exposées dans les showrooms Beau comme Bertrand de Wavre et de Gosselies seront prises en compte dans la désignation du ou de la gagnant(e) par tirage au sort.

Pour être considéré comme valide, le bulletin de participation officiel doit contenir le prénom, le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du ou de la participant(e).

Article 3.a

Le bulletin de participation à ce concours se présente comme suit :

CONCOURS

— Tentez de gagner une TV —

Prénom Nom :

Adresse E-mail :

Tel./GSM :

N° de devis :

Vos données personnelles ne seront jamais partagées avec des tiers, mais pourront être utilisées à des fins de communication entre vous et Beau comme Bertrand.



ARTICLE 4

La participation au concours et/ou à la promotion est limitée à une inscription par personne. La participation à l'action promotionnelle n'exclut pas la participation au concours.

À tout moment, les participant(e)s devront être en mesure de fournir une preuve de leur identité, afin que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner toute fraude au règlement.

Article 4.a

Le présent règlement a été communiqué dans un pli scellé à l'opérateur responsable de la communication du présent concours : Monsieur Christian Janfils, gérant de la société The Right Move SRL, au siège d'activité de la société The Right Move SRL, établi au 496 chaussée de Marche à 5101 Erpent (Belgique).

Une copie digitale de ce présent règlement a également été envoyée par courrier électronique à l'adresse communication@granitinter.com.

ARTICLE 5

Le bulletin de participation gagnant du concours sera tiré au sort manuellement, le mardi 16 juillet entre 9h30 et 17h30.

Le ou la gagnant(e) du concours sera contacté(e) personnellement à l'adresse mail ou au numéro de téléphone indiqué sur son bulletin de participation (voir article 2) transmis par le personnel de la société Granit Inter.

Un rendez-vous sera fixé avec cette personne pour qu'elle puisse venir retirer son prix à partir du mercredi 17 juillet 2024 dans le showroom Beau comme Bertrand de Gosselies, situé rue Robesse, 2 (Nationale 5), à 6041 Gosselies.

La personne participante est responsable de la qualité des données fournies. Si son bulletin de participation ne permet pas à la société Granit Inter d'entrer en contact avec elle, cette personne disposera d'un délai de 10 jours ouvrables pour se déclarer. À la fin de ce délai, si le ou la participant(e) ayant gagné le prix ne peut pas être contacté(e), ou si celle-ci ne vient pas retirer son prix, un nouveau tirage au sort aura lieu. Granit Inter sera alors contraint de remettre le prix à une autre personne, conformément à l'article 3, sans que le premier ou la première gagnant(e) désigné(e) ne puisse prétendre à le récupérer ou à demander une compensation.

ARTICLE 6

Les personnes ayant réglé un acompte pour toute commande d'un montant total minimum de 2.500,00 € hors TVA de pierres et/ou de carrelages entre le 15 juin 2024 et le 15 juillet 2024 se verront offrir une smart TV, telle que décrite dans l'article 2.

La Smart TV sera alors livrée en même temps que la commande, par les équipes de la société Granit Inter, contre le paiement du solde de la commande, au plus tard le 30 septembre 2024.

ARTICLE 7

ETS BERTRAND SA GRANIT INTER | Carrelages . Marbrerie . Pierres

Robesse 2 - 6041 Gosselies | Tél. +32(0)71 85 03 05 | Fax +32(0)71 85 85 57 | TVA BE 0433 334 038
info@granitinter.com | www.beaucommebertrand.com



En aucun cas la société Granit Inter ne pourra être tenue responsable d'éventuels coûts ou dommages pouvant survenir à la suite de l'attribution du prix, ni d'éventuels défauts ou défaillances de ce prix.

Si Granit Inter doit reporter, annuler ou interrompre le concours ou la promotion pour des raisons indépendantes de sa volonté, il est établi qu'il n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 8

Vos données personnelles sont collectées et traitées par la SA Granitinter uniquement aux fins de la réalisation du devis, de la promotion et du concours. Elles seront détruites après les délais légaux associés au traitement de votre commande et/ou du concours.

Granit Inter s'engage à ne pas communiquer les données collectées à des tiers et à en limiter l'usage à la communication de newsletters régulières sur les produits, services et conseil de Granit Inter. À tout moment, le participant pourra faire valoir ses droits à l'information, à la rectification, à l'oubli et à l'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en contactant l'organisateur, à savoir Granit Inter :

par voie postale : Granit Inter / Beau comme Bertrand, rue Robesse 2, 6041 Charleroi (Belgique) ;

par courrier électronique : communication@granitinter.com ;

ou par téléphone : + 32 (0) 71 85 85 52.

De par leur participation, les participants acceptent d'apparaître avec leur nom sur le site web et les autres canaux de communication qui tombent sous la responsabilité rédactionnelle de la société Granit Inter dans le cadre de l'action promotionnelle liée au présent concours.

ARTICLE 9

Le présent règlement a été établi par la société Granit Inter et est régi par la loi belge. En cas de litige, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur sont seuls compétents. Pour tout litige, les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi seront seuls compétents.